

Au moyen de cet arrangement qu'on a déjà commencé de mettre en exécution, la Banque de St. George reprendra son ancienne activité, & recevra les nouveaux dépôts qu'on y fera, en ancienne monnoye de la Banque, & en espèces sur le pied de la Proclamation de 1741, tant pour la commodité & l'utilité du commerce, que pour l'acquittement des dettes en ladite ancienne monnoye, contractées au moyen des viemens qui furent faits dans la Banque de St. George; & ces nouveaux dépôts, ou les Billets de Banque qui en résulteront, seront comme auparavant très-punctuellement payés aux Porteurs, à leur présentation, en la même monnoye qu'on les aura contractés, sans aucun changement, dans les privilèges dont ces effets ont jouï de tout tems.

II. Le Contract pour la fourniture des vivres & des provisions aux troupes Françoises dans l'Isle de *Corse*, a été renouvelé pour un an. Il est par conséquent décidé qu'elles y demeureront encore au moins ce tems-là. Le Marquis de Curzay qui les commande, a trouvé le moyen de donner, comme on l'a déjà fait connoître, une autre face à ce Pays-là, puisque les divisions qui regnoient parmi les habitans, sont cessées. On n'y entend presque plus parler de ces meurtres & de ces assassinats, qui étoient si fréquens. De plus, le Pays est cultivé dans tous les endroits où le terrain y est propre, outre que les mœurs des Corfes s'adouciſſent de jour en jour par l'ascendant que le Marquis de Curzay a gagné sur eux. Ajoutez, que le séjour de ce Général, & de la Garnison Françoisse à la *Bastie*, y a attiré beaucoup de Noblesse; ce qui ne contribue pas peu à l'agrément de cette Capitale
de